

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le trente avril à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Buzançais, convoqué en date du vingt quatre avril deux mille dix neuf, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Régis BLANCHET, Maire de Buzançais.

Etaient présents : M. THOMAS - Mmes MAUDUIT - MM. VILLIN – PIVOT – Mmes VIOUX – M. RIAUTE – Mmes AYALA - ORZAKIEWICZ -JACQUIN - MM. POITEVIN - GRANGER - JACQUET - Mme BIGOT – M. DUPONCHEL – Mmes LALANGE – COLLIN – M. BAILLOU - Mme ROULLEAUX.

Etaient excusés : Mme YVERNAULT-TROTIGNON (procuration à M. BLANCHET) – M. AUSSOURD (procuration à Mme VIOUX) – Mme VERKEN (procuration à Mme COLLIN).

Etaient absents : M. CLEMENT – Mmes DUFLOS – HANGUEHARD.

Monsieur Alain POITEVIN est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il accepte.

Le compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 1 – RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire rappelle que par courrier, en date du 13 mars 2019, la Préfecture de l'Indre, appelle les communes membres de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne à procéder à la recomposition du conseil communautaire suite aux élections partielles intégrales, organisées à Niherne le 12 mai 2019 afin de renouveler son conseil municipal.

Au regard des dispositions de l'article 4 de la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire, en cas de renouvellement intégral ou partiel du conseil municipal d'une commune membre, la composition du conseil communautaire, qui a été réalisée sur la base d'un accord local intervenu le 20 juin 2014, doit être redéfini selon les nouvelles règles de composition qui accorde, à la commune de Buzançais, 10 conseillers communautaires au lieu de 5 actuellement.

Il précise que compte tenu de la demande formulée par la Communauté de Communes et par solidarité vis-à-vis des plus petites communes, il propose de fixer la représentation de Buzançais à 9 délégués au lieu de 10.

Les 5 délégués qui siègent actuellement sont :

Régis BLANCHET
Michelle YVERNAULT-TROTIGNON
Denis VILLIN
Evelyne MAUDUIT
Nicolas THOMAS

Monsieur le Maire propose d'ajouter 4 délégués supplémentaires :

Lucette VIOUX
Christophe PIVOT
Ghislaine VERKEN
Marc DUPONCHEL

Il propose d'approuver la nouvelle répartition du conseil communautaire et la liste des élus qui y siègeront dans l'ordre suivant :

- 1) Régis BLANCHET
- 2) Michelle YVERNAULT-TROTIGNON
- 3) Denis VILLIN
- 4) Evelyne MAUDUIT
- 5) Nicolas THOMAS
- 6) Lucette VIOUX
- 7) Christophe PIVOT
- 8) Ghislaine VERKEN
- 9) Marc DUPONCHEL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'accord local avec la répartition suivante :

Buzançais : 9 délégués

Villedieu : 5 délégués

Niherne : 3 délégués

Argy : 2 délégués

Neuillay les Bois : 2 délégués

Saint Genou : 2 délégués

Vendoeuvres : 2 délégués

La Chapelle Orthemale : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Chezelles : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Méobecq : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Saint-Lactencin : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Sougé : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Le conseil municipal définit à l'unanimité la liste des élus qui siègeront au conseil communautaire suite aux élections organisées dans la commune de Niherne le 12 mai 2019 :

- 1) Régis BLANCHET**
- 2) Michelle YVERNAULT-TROTIGNON**
- 3) Denis VILLIN**
- 4) Evelyne MAUDUIT**
- 5) Nicolas THOMAS**
- 6) Lucette VIOUX**
- 7) Christophe PIVOT**
- 8) Ghislaine VERKEN**
- 9) Marc DUPONCHEL**

POINT N° 2 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Monsieur le Maire informe que la commission des finances a examiné l'octroi des subventions 2019 préalablement à la séance du conseil municipal.

Il rappelle que les membres du conseil municipal appartenant à l'une des associations concernées devront ne pas prendre part au vote relatif à l'association à laquelle ils appartiennent (voir tableau ci-joint).

Madame LALANGE constate des demandes de subvention de la part de certaines associations extérieures à la commune de Buzançais.

Monsieur THOMAS répond que chaque année la commune est sollicitée par de nombreuses associations extérieures à la commune mais que Buzançais a fait le choix de soutenir les associations locales qui œuvrent sur le territoire de la commune et au bénéfice des buzancéens.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'attribution de subventions au bénéfice des associations locales pour l'année 2019 (tableau ci-joint).

Associations	Montant octroyé pour 2019	Ne prennent pas part au vote
ANACR	85,00 €	R. BLANCHET
Anciens Combattants section de Buzançais	85,00 €	R. BLANCHET
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire de Buzançais	85,00 €	
UNCAFN	85 € + 915 € (subvention exceptionnelle pour l'AG)	R. BLANCHET
FNACA Algérie Maroc Tunisie	85,00 €	
Le Souvenir Français	85,00 €	R. BLANCHET
Amicale des Donneurs de Sang	600,00 €	N. BIGOT - N. THOMAS - R. BLANCHET
Association Familiale	700,00 €	C. LALANGE
Club "Chez Nous »	300,00 €	C. LALANGE
Comité des œuvres sociales de la Mairie	30 000,00 €	
Les Restaurants du Cœur de l'Indre	150,00 €	
Tout pour rien	100,00 €	
Secours Catholique	200,00 €	
Epicerie social Nos 4 Pains	150,00 €	C. LALANGE
ACSB	44 000,00 €	
ACSB Basket	1 800,00 €	
Association Sportive du Collège Les Sablons	460,00 €	
Judo	480,00 €	
Rallye Team Buzacéen	85,00 €	M. DUPONCHEL - N. THOMAS
SONVI	500,00 €	
Les Amis de l'Ecole Raoul Janvoie	200,00 €	N. THOMAS
Association pour la Foire aux Plants de Buzançais	200,00 €	
Club Colombophile	200,00 €	
Amicale harmonie de Buzançais	2 000,00 €	S. BAILLOU
Animation Loisirs du Carroir Notre-Dame	100,00 €	C. LALANGE
Coopérative scolaire de l'École Raoul Janvoie	9 800,00 €	
OGEC de l'Immaculée Conception	750,00 €	
Lycée Jean-Giraudoux	100,00 €	
Prévention routière	100,00 €	
THEOPOL'JEU	100,00 €	
Club Photo	200,00 €	
Comité de Jumelage Pologne Buzançais-Nidzica-Sainte-Gemme	1 000,00 €	N. THOMAS - N. BIGOT - R. BLANCHET
Comité de Jumelage Italie Buzançais-Merate	1 000,00 €	N. THOMAS - C. LALANGE - R. BLANCHET
Couleurs et vie	150,00 €	
GHAB - Groupe d'Histoire et d'Archéologie de Buzançais	400,00 €	N. THOMAS - C. COLLIN - R. BLANCHET
Ciné Off	4 267,00 €	

POINT N° 3 – RETROCESSION DES FRAIS D’AFFRANCHISSEMENT ET DE TELEPHONIE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE BUZANCAIS

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Buzançais assume l’affranchissement du courrier du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires de Buzançais et la prise en charge d’un téléphone portable à destination du secrétaire du syndicat.

La commune procède à l’avance de l’ensemble de ces frais que le Syndicat lui restitue annuellement.

Monsieur le Maire propose de régulariser la situation des années 2016, 2017 et 2018 et d’accepter le remboursement de ces frais au titre des années précitées.

Il propose également d’accepter le remboursement de ces frais au 1er janvier de chaque année à partir de 2019.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce dossier préalablement à la séance du conseil municipal.

Le conseil municipal accepte à l’unanimité le remboursement des frais d’affranchissement et de téléphonie du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires de Buzançais au titre des années 2016, 2017, 2018 et accepte ce remboursement au 1er janvier de chaque année à partir de 2019.

POINT N° 4 – CONVENTION AVEC LE SDEI POUR LA DISSIMULATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D’ELECTRIQUE BASSE TENSION AVENUE DE LA REPUBLIQUE

Monsieur le Maire explique que les travaux de l’avenue de la République comprennent une phase de dissimulation du réseau de distribution publique d’électricité Basse Tension.

Les études préalables et la phase de travaux sont réalisées en partenariat avec le Syndicat Départemental d’Energies de l’Indre.

Ces prestations font l’objet d’une convention visant à définir les conditions techniques et financières de réalisation des études et travaux.

Monsieur le Maire propose d’approuver la convention avec le SDEI.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce dossier préalablement à la séance du conseil municipal.

Le conseil municipal autorise à l’unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec le Syndicat Départemental des Energies de l’Inde une convention pour les travaux de dissimulation du réseau de distribution publique d’électricité basse tension avenue de la République.

POINT N° 5 – AVENANT A LA DELIBERATION N°2018/12 POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DES REGISTRES PAROISSIAUX

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2018/12 du 11 décembre 2018, le Conseil Municipal a sollicité le Conseil Départemental et la Direction Régionale de l'Action Culturelle pour la rénovation des registres paroissiaux.

Le montant de ces travaux de restauration s'élevait à 4 178,10 € HT soit 5 013,72 € TTC

Il précise qu'un devis actualisé ramène cette dépense à 3 453,70 € HT soit 4 144,44 € TTC.

Monsieur le Maire propose d'actualiser la demande de subvention et donc de solliciter :

-Le Conseil Départemental, afin qu'il octroie à la commune une subvention de 20% du montant de la rénovation de ces registres.

-La Direction Régionale de l'Action Culturelle, qui peut attribuer à la commune une subvention pour cette opération à hauteur de 40%.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce dossier préalablement à la séance du conseil municipal.

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité le Conseil Départemental et de la Direction Régionale de l'Action Culturelle une subvention pour la rénovation de quatre registres, cette opération étant estimée à 3 453,70 € HT.

Décisions prises en vertu de la délégation du conseil au Maire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les décisions prises en vertu de l'article L-21-22-22.

***Décision 2019/4 du 26.03.2019** : Signature de l'avenant n°1 constatant l'ajustement du forfait de rémunération attribué à Monsieur Rodolphe Chemière, architecte paysagiste, 55, avenue Carnot 18000 Bourges pour le marché de maîtrise d'oeuvre des travaux d'aménagement de l'avenue de la république et ses espaces adjacents (phase 1 et 2). Cout prévisionnel définitif des travaux : 923 800€ HT.

***Décision 2019/5 du 29.03.2019** : Signature de l'avenant n°1 au lot n° 5 du marché de rénovation de la boucherie constatant la pose d'un panneau de façade au-dessus de la vitrine du magasin et la suppression d'une porte et d'un plan vasque.

Montant initial du marché : 5 610,92 € HT

Montant de l'avenant : 1 007 € HT

Le marché est porte à la somme de : 6 617,92 € HT

***Décision 2019/6 du 08.04.2019** : Signature du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un équipement sportif avec la société GPA, pour un montant de 20 000 € HT

Les décisions n°2019/4 et 2019/5 et 2019/6 sont adoptées à l'unanimité par le conseil municipal.

Madame LALANGE demande à quel moment sera voté le tarif relatif au forfait « ménage fait » pour la location de la salle des fêtes.

Monsieur THOMAS précise que ce point, en attente d'éléments complémentaires, sera présenté au conseil municipal du mois de juin 2019.

La séance est levée à dix neuf heure et vingt minutes.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Régis Blanchet".

Régis BLANCHET
Docteur en Economie
Maire de Buzançais
Vice-Président du Conseil Départemental de l'Indre
Vice-Président de la Communauté de Communes
Val de l'Indre Brenne